

# Notice historique sur le nom de l'université

Christophe Vielle  
Professeur à l'UCL  
Octobre 2008

## 1. L'ancienne Université de Louvain et ses appellations latines

L'ancienne université fut fondée en 1425 (Bulle du pape Martin V du 9 décembre - voir F. Hiraux, « Petite Gazette des Archives » 2000/1 : [www.arcv.ucl.ac.be/web%20arcv2/gazette1.pdf](http://www.arcv.ucl.ac.be/web%20arcv2/gazette1.pdf)) en tant que *Studium generale* (« Lieu d'étude générale », désignation officielle, conférée par le pape, aux premières universités de pleine exercice — le mot *universitas*, désignant la « communauté » universitaire elle-même, son « corps académique », est utilisé à Oxford dès 1240, à Paris en 1261), et cela « dans la ville de Louvain » (*in oppido Lovanii* ou *Lovaniensi*). Ainsi l'intitulé du règlement organique de 1617 : *Visitatio Almae Universitatis Studii Generalis Oppidi Lovaniensis* ; ou le titre de l'ouvrage de l'historien Valerius Andreas (Valère André / Walter Driessens) : *Fasti Academici Studii Generalis Lovaniensis*, 1635 ; et le nom officiel du recteur : *Rector Magnificus Studii Generali Lovaniensis*. Parallèlement, l'appellation (latine) « Université de Louvain » fut dès l'origine d'usage commun. Ainsi dans son testament de 1517, l'humaniste Hieronymus Buslidius (Jérôme de Busleyden) lègue sa fortune pour la fondation d'un Collège (le futur Collegium Trilingue) *in Universitate Lovaniensi* ; ou ce document d'archive daté de 1609 relatif aux traitements des professeurs *Universitatis Lovaniensis*. On trouve aussi dans ce dernier document, et fréquemment sous l'Ancien Régime, l'appellation « Académie de Louvain ». Ainsi le manuel universitaire de Nicolas Vernulaeus : *Academia Lovaniensis, ejus origo, forma, Magistratus Facultatis, privilegia, scholae, collegia, viri illustres, res gestae*, 1627 ; ou les *Privilegia Academiae Lovaniensis*, 1728. Quant aux professeurs, on trouve sur les documents les appellations *rhetor Lovaniensis* (XV<sup>e</sup> siècle) ou *prof.[essor] Lovan.[iensis]* (XVIII<sup>e</sup> siècle).

## 2. La nouvelle Université de Louvain : son nom officiel et l'usage du nom en français

Après la suppression de l'ancienne université en 1797, une nouvelle *Universitas studiorum*, fondée par l'épiscopat dans la continuité de la précédente et spécifiée comme *catholica*, fut érigée canoniquement par le pape (bref de Grégoire XVI du 13 décembre 1833) et installée provisoirement à Malines en 1834 (vu qu'à Louvain existait encore l'université d'état fondée par Guillaume Ier en 1816), avant d'être en 1835 retransférée dans la ville de Louvain, en tant qu'*Universitas catholica Lovaniensis* ou « Université catholique de Louvain ». Le qualificatif « catholique » (en contraste désormais avec le « libre » de l'Université de Bruxelles fondée en 1834, ou celui « d'état » des universités de Liège et de Gand, 1816) appartient donc originellement au nom de la nouvelle université, et l'appellation « Université catholique de Louvain » se trouve ainsi dès le début dans les discours des recteurs et autres textes officiels relatifs à l'institution. Cependant, tant au XIX<sup>e</sup> que jusqu'aux années septante du XX<sup>e</sup> siècle, le « catholique » ne fut jamais d'usage commun : c'est généralement « Université de Louvain » qui était d'usage. Les titres usuels étaient ainsi « Docteur de l'Université de Louvain » (on trouve aussi en latin : *in universitate Lovaniensi doctor*) et « Professeur de » ou « Professeur à l'Université de Louvain » (voir infra bibliographie). Il y eut aussi des « Presses de l'Université de Louvain », etc. C'est, avec la scission officielle de 1970, la création de la nouvelle entité francophone dénommée « Université Catholique de Louvain » ainsi que la généralisation de l'emploi de l'acronyme « UCL », qui paraissent avoir renforcé l'usage du qualificatif « catholique » là où il n'était auparavant jamais utilisé, comme dans les titres de

fonction ou les publications (ainsi par ex. au début des années 70, les premiers volumes de la collection « Publications de l'Institut orientaliste de Louvain », comme ceux de Mgr E. Lamotte, « Professeur à l'Université de Louvain », sont encore publiés à l'« Université de Louvain », les suivants jusqu'à ce jour le seront à l'« Université Catholique de Louvain »). Cette évolution récente de l'usage a été consacrée par la publication en 1993 d'une « charte graphique » imposant le nom complet officiel (voir pour celle-ci, toujours d'application : <http://www.uclouvain.be/2148.html>), et confirmée par une série de recommandations contraignantes des autorités de l'UCL en matière de signature scientifique (voir en dernier lieu <http://www.uclouvain.be/ligne-directe> n° 22 du 24-20-2008, et : <http://www.uclouvain.be/242474.html>).

### 3. L'emblème de la Sedes Sapientae

La Vierge sous sa forme sculptée de « Siège de la Sagesse » était vénérée à Louvain, à la Collégiale Saint-Pierre, bien avant la création de l'Université. Celle-ci fut officiellement ouverte à Louvain le 7 septembre 1426, le jour même de la fête de la Sedes Sapientae. Dès son origine donc, l'université prit la Vierge pour patronne et l'a honorée sous le vocable « Siège de la Sagesse ». Elle n'en fit cependant pas son emblème officiel, même si le motif se trouve parfois utilisé (la Sedes Sapientae louvaniste étant aussi patronne de la confrérie des philosophes, on la trouve ainsi gravée au début d'une thèse de philosophie imprimée à Louvain en 1650). Lors de sa refondation au XIX<sup>e</sup> siècle, l'Université se plaça à nouveau sous le patronage religieux de la Vierge ; elle se donna alors un emblème circulaire où les initiales SMR (Sancta Maria Regina) sont surmontées d'une couronne et de rayons de gloire. L'emblème avec la figure de la Sedes Sapientae, son nom (qui peut en même temps valoir pour devise), et la mention « Universitas Catholica Lovaniensis », n'apparaîtra, lui, qu'en 1909, à l'occasion des 75 ans de la restauration de l'Alma Mater, et évoluera sous diverses formes (ainsi les chiffres arabes pour la date de fondation dans l'original « rayonnant » de 1909, deviendront romains dans les versions de 1968 et de 1974, avant de redevenir arabes dans l'actuelle version d'Olyff de 1993 ainsi que la nouvelle version de la KUL).

Voir: <http://www.uclouvain.be/30775.html> et <http://www.uclouvain.be/2150.html>

### 4. Bibliographie indicative

*Analectes pour servir à l'histoire de l'Université de Louvain (1425-1797)*, publiés par [le recteur] P[ierre] F[rançois] X[avier] de Ram, Louvain : Vanlinthout et Cie, vol. 17/1854-20/1857 (téléchargeable à : <http://books.google.com/books?id=WV0EAAAQAAJ&hl=fr>). Félix Nève « Professeur à l'Université de Louvain », *Mémoire historique et littéraire sur le Collège des Trois-Langues à l'Université de Louvain*, Bruxelles : M. Hayez, 1856, Extrait du Tome XXVIII des Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers, Académie Royale de Belgique (téléchargeable : <http://books.google.com/books?id=oLEFAAAAQAAJ&hl=fr>). Léon van der Essen, « Professeur à l'Université de Louvain », *Une institution d'enseignement supérieur sous l'Ancien Régime. L'Université de Louvain (1425-1797)*, Bruxelles: Vromant, 1921 ; *L'Université de Louvain (1426-1927). Contribution au cinquième centenaire de l'Alma Mater*, Liège : La Pensée Catholique, 1927 ; *L'Université de Louvain (1425-1940)*, Bruxelles : Editions universitaires, les Presses de Belgique, 1945 ; (Id. « Secrétaire général de l'Université de Louvain » & alii), *Histoire des universités belges*, Bruxelles: Office de Publicité, 1954. H. de Vocht, *History of the Foundation and the Rise of the Collegium Trilingue Lovaniense, 1517-1550*, 4 vols, Louvain : Bibliothèque de l'Université, 1951-1955, Université de Louvain, Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 3<sup>e</sup> série fasc. 42, 4<sup>e</sup> série fasc. 4, 5, 10 (= Humanistica Lovaniensia 10-13) ; Collectif, *De la Faculté des arts à la Faculté de philosophie et lettres : Des siècles d'histoire. Catalogue de l'exposition 4-*

15 mars 1980, Louvain-la-Neuve : Université catholique de Louvain, Faculté de philosophie et lettres, 1980.

## **5. post-scriptum**

Le bourgmestre d'Anvers après qu'il eut tenté sans succès de convaincre Guillaume Ier de rétablir l'ancienne université déclara : « Le prince me demandait en badinant si je voulais le rétablissement de l'Université à *Louvain* ou *de Louvain* : j'ai dit que je demandais l'*Université de Louvain à Louvain* ». Après son rétablissement à Leuven en 1835, l'Université de Louvain fut établie à Louvain-la-Neuve et à Louvain-en-Woluwé ; par sa fusion avec les Facultés universitaires Saint-Louis, Notre-Dame de La Paix et montoises, elle sera bientôt établie à Bruxelles, Namur et Mons.